

Nous transmettre vos coordonnées bancaires (RIB)



Les indemnités congés sont payées uniquement par virement bancaire ou postal sur un RIB dont le salarié est titulaire ou cotitulaire. Il n'est plus possible de désigner un tiers pour percevoir vos indemnités congés, les procurations ne sont plus acceptées

→ Quand nous envoyer un RIB ?

Si vous êtes payé par notre caisse pour la 1ère fois,

Si vous avez changé de coordonnées bancaires depuis le dernier paiement effectué par la caisse.

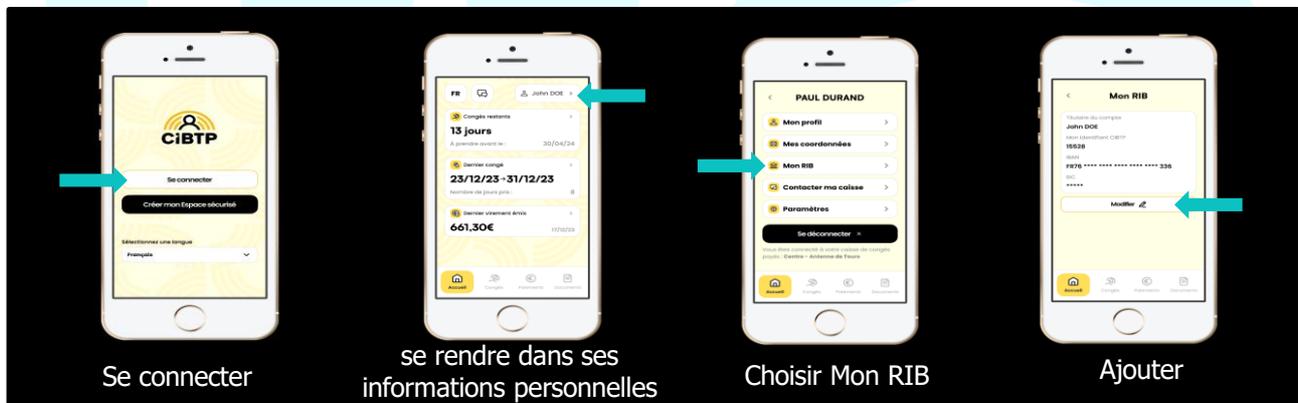
→ Comment nous transmettre vos références bancaires ?

Sur votre espace sécurisé *

* vous n'avez pas encore d'espace sécurisé, consulter notre fiche pratique

« COMMENT ACCÉDER À MON ESPACE SÉCURISÉ SALARIÉ POUR LA 1^{ÈRE} FOIS »

▶ Depuis l'application mobile



▶ Depuis le site cibtp-idf.fr



www.cibtp-idf.fr > Salarié > ESPACE SÉCURISÉ > rubrique Mon espace salarié > Mes informations > Mode de paiement.

À défaut, et en précisant obligatoirement votre identifiant CIBTP :

- En utilisant le formulaire de contact sur de notre site <https://www.cibtp-idf.fr/salarie/contact>
- Par courrier, à l'adresse CIBTP IDF, 22 rue de Dantzig, 75756 Paris Cedex 15



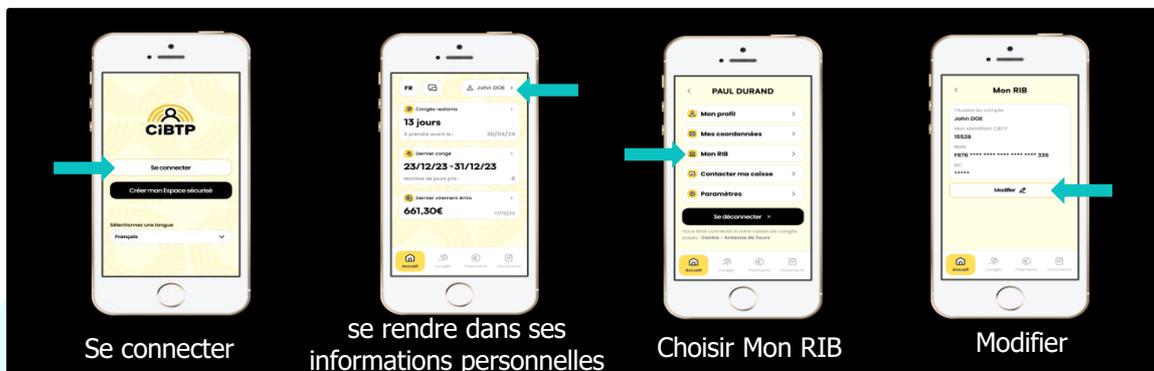
Adressez uniquement un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) original.



Comment vérifiez les coordonnées bancaires de votre dernier paiement ?

Sur votre espace sécurisé

Depuis l'application mobile



Depuis le site cibtp-idf.fr



www.cibtp-idf.fr > Salarié > ESPACE SÉCURISÉ > rubrique Mon espace salarié > Mes informations > Mode de paiement.

Vous pourrez visualiser le RIB pris en compte par la Caisse.

- Sur votre dernier avis de paiement (reçu par courrier ou sur votre espace sécurisé)

Comment modifier et transmettre un nouveau RIB ?

Sur votre espace sécurisé

Depuis l'application mobile



Depuis le site cibtp-idf.fr



Depuis votre espace sécurisé :

www.cibtp-idf.fr > Salarié > ESPACE SÉCURISÉ > rubrique Mon espace salarié > Mes informations > Mode de paiement, et cliquer sur **Modifier**